

La controverse palamite (1346-1368). Les faits et les documents conciliaires

In: Échos d'Orient, tome 30, N°164, 1931. pp. 397-421.

Citer ce document / Cite this document :

Jugie Martin. La controverse palamite (1346-1368). Les faits et les documents conciliaires. In: Échos d'Orient, tome 30, N°164, 1931. pp. 397-421.

doi : 10.3406/rebyz.1931.2692

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1931_num_30_164_2692

La controverse palamite (1341-1368)

Les faits et les documents conciliaires

Les *Échos d'Orient* ont donné, il y a une trentaine d'années, une série d'articles sur les origines et les débuts de la controverse hésychaste ou palamite (1). Cette étude s'est arrêtée à l'histoire du concile du mois de juin 1341, improprement qualifié de synode hésychaste (2). Depuis cette époque, plusieurs travaux d'inégale valeur ont paru sur la même question. Ceux-là seuls ont apporté du nouveau qui ont utilisé des sources inédites (3). On sait combien ces sources sont nombreuses et importantes. On en pourrait former une véritable bibliothèque. De cette masse nous avons pu consulter des morceaux de choix patiemment réunis par M^{gr} Louis Petit. Ils donnent la clé de bien des énigmes et nous révèlent par quelle voie le palamisme réussit à devenir la doctrine officielle de l'Église byzantine. Notre intention, dans le présent article, n'est point de reprendre l'histoire des origines de la controverse entre le moine Calabrais Barlaam et Grégoire Palamas, bien que cette histoire soit en grande partie à refaire; mais nous devons revenir sur le concile de 1341, dont notre prédécesseur a fait le récit d'après les documents dont il disposait. Nous poursuivrons ensuite l'histoire de la querelle jusqu'au synode réuni par le patriarche Philothée Kokkinos en 1368, contre le hiéromoine Prochoros Cydonès, en nous attachant spécialement à déterminer la date et la portée des nombreux documents conciliaires qui ont été promulgués durant cette période.

1. Les deux conciles de 1341 et le tome synodal.

La première question qu'il est nécessaire d'élucider, si l'on veut voir clair dans l'histoire de la controverse palamite, est celle de

(1) J. Bois, « Les hésychastes avant le XIV^e siècle »; « Grégoire le Sinaïte et l'hésychasme à l'Athos au XIV^e siècle »; « Les débuts de la controverse hésychaste » (*Echos d'Orient*, t. V, 1902, p. 1, 65, 353).

(2) « Le synode hésychaste de 1341 » (*Echos d'Orient*, t. VI, 1903, p. 50-60).

(3) Signalons spécialement l'étude du R. P. J. Hausherr avec les textes inédits qu'il l'accompagne, « La méthode d'oraison hésychaste », dans les *Orientalia christiana*,

l'origine et de la véritable signification d'un document sur lequel Grégoire Palamas et ses partisans se sont appuyés pour résister ouvertement à l'autorité ecclésiastique, dès la fin de l'année 1341 et jusqu'à la déposition du patriarche Jean Calecas (février 1347). Nous voulons parler du *tome synodal* de 1341, ὁ συνδικὸς τόμος, qui porte dans les manuscrits d'origine palamite le titre suivant : « Συνδικὸς τόμος γεγραμμένος ἐπὶ ταῖς ἐξελεγξάσαις καὶ ἀποβαλλομέναις τῆν τοῦ Βαρλαάμ καὶ Ἀκινδύνου δυσσέβειαν μεγάλαις συνόδοις, ἐν αἷς οὐχ ἡ Ἐκκλησία μόνον, ἀλλὰ καὶ ἡ σύγκλητος καὶ οἱ καθολικοὶ παρῆσαν τῶν Ῥωμαίων κριταί, προκαθημένου καὶ τοῦ θειοτάτου βασιλέως ἕως οὗ περιῆν ». Ce titre est curieux sous plus d'un rapport. Il nous présente le document comme étant le résultat de plusieurs synodes, qui ont rejeté l'impiété de Barlaam et d'Acindyne et qui ont été réunis du vivant et sous la présidence d'Andronic III Paléologue. En fait, en lisant la pièce, on s'aperçoit qu'il n'y est question que du synode tenu dans l'église Sainte-Sophie, le 10 juin 1341 (1), quatre jours avant la mort d'Andronic (15 juin), et que Barlaam seul est nommé. Le titre est donc faux, mais pas complètement cependant. Éclaircissons le mystère. Et commençons d'abord par parler de ce fameux concile de juin 1341, où les accusations de Barlaam contre les hésychastes furent rejetées et son opinion sur la nature de la lumière thaborique condamnée comme contraire à la doctrine des Pères.

Nous savons qu'après son retour de l'ambassade d'Avignon (1339), Barlaam, après une courte halte à Constantinople pour rendre compte de sa mission, avait regagné Thessalonique et avait refait son ouvrage contre les hésychastes, en l'intitulant : *Κατὰ Μασσαλιανῶν*. Sans retard, Palamas avait répondu à cette nouvelle édition par une troisième triade de discours contre le moine calabrais (2). Dans ces derniers opuscules, le théologien hésychaste accentuait ses nouveautés théologiques tant pour le fond de la doctrine que pour les formules. Dès qu'il les eut en main, Barlaam reprit le chemin

t. IX (1927), p. 101-209, et l'ouvrage de M^{re} Giovanni Mercati, *Notizie di Procoro e Demetrio Cidone, di Manuele Caleca, di Teodoro Meliteniota, ed altri appunti per la storia della teologia e della letteratura bizantina del secolo XIV*, Rome, 1931.

(1) On peut hésiter entre le 10 et le 11 juin, suivant qu'on met, ou non, quatre jours complets entre la fin du concile et la mort d'Andronic, arrivée le 15 juin.

(2) Palamas a écrit neuf discours contre Barlaam divisés en trois triades. Dans la première triade, Barlaam est combattu sans être nommé, parce qu'il n'avait encore rien publié contre les hésychastes. La seconde triade fut composée pendant le voyage du Calabrais en Occident. Cf. le *Panegyrique de Palamas* par Philothée, P. G., t. CLI, col. 587-590.

de la capitale et alla dénoncer son rival au patriarche. Il alla aussi trouver Acindyne pour solliciter son appui dans sa lutte contre les hésychastes et leur défenseur. Bien mal lui en prit, car Acindyne, à ce qu'il nous raconte lui-même dans son *Discours au patriarche Jean et à son synode*, écrit en 1344, le rabroua vertement, lui faisant remarquer que ce n'était pas à lui, étranger, de se mêler de critiquer et de réformer les abus de l'Église byzantine (1). Puis, avec quelques moines, le même Acindyne se rendit chez le patriarche. On examina les écrits de Palamas apportés par Barlaam, et on y trouva de telles énormités doctrinales, qu'on ne voulut point croire qu'elles fussent authentiques. On pensa que le Calabrais les avait inventées. On lut aussi l'ouvrage de ce dernier contre les moines, et il apparut qu'il n'était pas à l'abri de toute critique. Le patriarche chargea Acindyne de l'examiner plus à fond et d'en écrire, au besoin, une réfutation. C'est ce qui fut fait. Acindyne trouva Barlaam répréhensible sur deux points : Il parlait de la lumière du Thabor d'une manière peu respectueuse, en enseignant qu'elle était inférieure en dignité non seulement aux anges, mais même à l'esprit humain et à ses concepts, alors que les Pères de l'Église en avaient dit des choses si merveilleuses. De plus, ses critiques de la méthode de prière des hésychastes étaient fort exagérées, et ces bons caloyers ne méritaient pas qu'on les traitât de massaliens ou de bogomiles. D'accusateur, le moine calabrais risquait fort de passer au rang d'accusé, car Acindyne l'attaquait ouvertement et défendait Palamas. Il alla même jusqu'à publier plusieurs dissertations contre lui.

Mais, sûr de ce qu'il avançait, Barlaam ne se laissa pas déconcerter par ce premier insuccès. Il continua à dénoncer Palamas par toute la ville et le présenta même comme tenant des conciliabules au Mont Athos et à Thessalonique, contrairement aux saints canons (2). De ces conciliabules de Palamas nous connaissons au moins celui dont parle Philothée dans son *Panegyrique*, c'est-à-dire cette réunion des principaux Athonites où fut élaboré un autre document palamite célèbre, le τόμος άγιορειτικός (3). Devant cette

(1) « Οὐ τὸν Βαρλαάμ προσήκειν ἐρευνᾶν τὰ ἡμέτερα καὶ διορθοῦν. » *Cod. Monacensis graec.* 223, fol. 51^r.

(2) « Ὡς ἄρα ὁ Παλαμᾶς παρασυναγωγὰς ἐν τῷ ὄρει τῷ ἁγίῳ ποιεῖ κἀν τῇ Θεσσαλονίκῃ παρὰ τοὺς θεῖους καὶ ἱεροὺς κανόνας. » ACINDYNE, *Ibid.*

(3) Sur la rédaction du τόμος άγιορειτικός, voir PHILOTHÉE, *Panegyrique de Palamas*, *loc. cit.*, col. 593. Il fut composé vraisemblablement vers la fin de 1330.

accusation positive et grave par elle-même, qui fut portée à ses oreilles non seulement par le Calabrais, mais par plusieurs autres, Jean Calecas se décida enfin à agir. Une lettre synodale assez dure de ton fut envoyée à l'archevêque de Thessalonique pour qu'il fit diriger sur Constantinople le moine Palamas. Barlaam lui-même fut chargé de la faire parvenir à destination. Acindyne en eut connaissance, et trouvant le procédé peu délicat pour son ami Palamas, eut l'audace d'écrire au patriarche pour lui faire des remontrances sur la sévérité de la missive. Il se présenta ensuite lui-même au prélat, ajoutant qu'on aurait dû, au moins, envoyer un exemplaire de la lettre à Palamas lui-même pour ménager son amour-propre. Le patriarche se laissa convaincre et résolut de n'adresser la lettre synodale qu'à Palamas. Mais il était trop tard. Quand on demanda à Barlaam de rendre la lettre qui lui avait été remise pour le métropolitain de Thessalonique, il répondit que l'expédition était déjà faite. Jean Calecas poussa alors la condescendance jusqu'à faire envoyer un exemplaire du document à Palamas lui-même par l'intermédiaire d'Acindyne. Ainsi le coup serait quelque peu amorti pour le défenseur des hésychastes. Le pli avait à peine pris la direction de Thessalonique qu'Acindyne reçut de Palamas lui-même la fameuse lettre où celui-ci lui exposait tout au long son système sur l'essence de Dieu et son opération, la lumière et la grâce créée. Il y avait en particulier la phrase suivante : *La grâce déifiante du Saint-Esprit est une divinité inférieure, don de la divinité supérieure*, ἡ θεοποιὸς δωρεὰ τοῦ Πνεύματος ἐστὶ θεότης ὑφειμένη, δῶρον οὐσα τῆς ὑπερκειμένης. Acindyne alors ouvrit les yeux et comprit que les accusations de Barlaam n'étaient pas des racontars, mais la vérité pure. Il résolut pourtant de mettre tout en œuvre pour épargner à son ami une condamnation certaine et se fit fort d'obtenir de lui la suppression d'une terminologie offensive des oreilles pies.

Justement, quelques jours après, Palamas débarquait à Constantinople et prenait logement chez lui. On s'entretint des accusations de Barlaam. On parla aussi de la lettre qu'Acindyne avait reçue peu de jours auparavant. Une discussion s'engagea. Acindyne fit remarquer à son ami que sa doctrine était opposée à celle des Pères; mais il ne réussit pas à le convaincre. Tout ce qu'il put obtenir de lui, ce fut la promesse d'effacer de ses écrits les expressions choquantes, après qu'on se serait débarrassé de Barlaam, cet ennemi commun de toute la corporation des moines, κοινὸν ἐπιρροαστὴν ὄντα τοῦ σχήματος τοῦ ἡμετέρου. En attendant, Acin-

dyne s'engagea à garder le silence sur les innovations doctrinales du nouveau théologien, qui ne présenta au patriarche que la partie de ses écrits où il n'y avait rien à reprendre au point de vue dogmatique (1).

Le plan concerté par Acindynè pour faire condamner Barlaam réussit. Nous apprenons, en effet, par un document encore inédit, conservé dans le *Cod. Vatic. graecus 2335*, et composé vers 1370 sous forme de projet de concile contre la doctrine palamite, au nom du patriarche d'Antioche, que dans une réunion privée, tenue avant le synode public, l'empereur, le patriarche et quelques membres éminents du Sénat décidèrent de donner à la future assemblée un caractère purement disciplinaire. On écarterait systématiquement toute discussion d'ordre dogmatique. On ferait semblant de ne voir en l'affaire qu'une pure querelle entre moines, et l'on réglerait le différend à l'amiable. Barlaam serait débouté de son action en diffamation contre les hésychastes, et on l'inviterait à se réconcilier avec Palamas. Quant au débat doctrinal, il serait remis à plus tard. Un nouveau synode se réunirait en temps opportun pour le trancher. En attendant, on défendrait, sous les peines les plus sévères, d'agiter des questions dogmatiques. On espérait ainsi étouffer la querelle et faire l'économie d'une controverse toujours dangereuse pour la paix et l'unité de l'Église : Βουλὴν βουλεύονται, dit notre document, οἰκονομῆσαι τὰ τοῦ πράγματος καὶ τὴν ὑπονοουμένην ἔριν διαλύσασθαι δι' εἰρήνης. Le récit de Nicéphore Grégoras (2) laisse entendre la même chose et donne les raisons qui firent prévaloir ce dessein : « Τὰ μὲν τῆς ἐγκαλουμένης θεολογίας σιωπῇ κρύπτεσθαι δεῖν ἐνομίσθη. »

Ce programme fut exécuté de point en point. Réuni à Sainte-Sophie le 10 juin 1341, sous la présidence de l'empereur en personne — car Barlaam avait refusé précédemment de comparaître devant le synode patriarcal en son absence, ayant eu vent, sans doute, du complot tramé contre lui (3), — le concile, auquel assistèrent le Sénat au complet et de nombreux curieux, régla l'affaire en une journée. Barlaam fut d'abord invité à développer contre Grégoire Palamas et les hésychastes les accusations qu'il avait formulées contre eux dans son rapport écrit au patriarche. Au lieu

(1) Nous empruntons tous ces détails au même *Rapport d'Acindyne au patriarche Jean*, *loc. cit.*

(2) *Hist. byzant.*, I, XI, c. x, *P. G.*, t. CXLVIII, col. 764.

(3) Cf. le τῆμος συνοδικός, *P. G.*, t. CII, col. 680-681.

d'aborder tout de suite le point précis qu'on lui indiquait, il crut habile d'entamer d'abord la question dogmatique de la nature de la lumière thaborique. On l'arrêta net. Il eut beau insister. On ne lui permit pas de développer ses arguments contre la théologie de Palamas. Il prit alors le parti de garder le silence, et l'on fit lire à son adresse le canon 64 du concile *in Trullo* et le canon 19 du concile de Chalcédoine défendant aux simples particuliers, clercs ou laïques, de se mêler d'enseigner les vérités religieuses et d'agiter les questions de dogme, les évêques seuls ayant pouvoir légitime d'enseigner dans l'Église. Puis on donna connaissance de son accusation écrite contre les moines, à laquelle Grégoire Palamas fut invité à répondre. Celui-ci fit brièvement l'histoire de sa querelle avec le moine calabrais, et se garda bien de se compromettre en parlant de ses θεότιτες. Pour achever la défaite de l'accusateur des hésychastes, on lut quelques passages de son livre intitulé *Contre les massaliens*. A sa doctrine sur la lumière thaborique on opposa non tous les textes patristiques qui se lisent dans le τόμος συνοδικός, mais seulement des extraits des discours de saint Jean Damascène et de saint André de Crète sur la Transfiguration (1). Cette simple confrontation suffisait à établir la témérité de son langage. On lut aussi les passages les plus faibles de son accusation touchant la méthode de prier des hésychastes. Tout le monde en vit le peu de fondement. Enfin, l'empereur asséna au Calabrais le coup de grâce en réfutant lui-même quelques-uns de ses arguments, spécialement sur la prière : *Seigneur Jésus, Fils de Dieu, ayez pitié de moi*.

Barlaam, qui était perspicace, vit la manœuvre. Il devina l'économie, comme disent les Grecs, dont on lui faisait faire les frais, et eut le bon esprit d'entrer dans les vues pacifiques de l'empereur et du patriarche. Il promit de cesser ses attaques contre les moines et évita ainsi l'excommunication. Mais la défense qu'on lui intima de continuer la polémique fut aussi faite à Grégoire Palamas et aux siens et à tous les fidèles. On interdit à quiconque, sous peine d'excommunication, de dogmatiser sur des questions nouvelles. Un prochain synode dirimerait, s'il y avait lieu, la question doctrinale soulevée par le moine calabrais.

Tel fut le synode du 10 juin 1341. Il se plaça uniquement sur le terrain pratique et disciplinaire, et n'aborda pas la question de fond qui mettait aux prises Barlaam et Palamas. Il se proposa uniquement

(1) Cf. l'Explication du τόμος par le patriarche Jean, P. G., t. CL, col. 900 D.

de fermer la bouche à l'accusateur et d'arrêter toute discussion ultérieure. Il ne promulgua aucun tome dogmatique, et le τόμος συνοδικός n'est pas son œuvre. Le seul document officiel qui résulta de ses délibérations fut la lettre encyclique par laquelle le patriarche Jean ordonna la destruction des écrits de Barlaam dirigés contre les moines. Cette lettre, qui nous a été conservée (1), ne porte malheureusement pas de date. Selon toute vraisemblance, elle fut publiée peu de jours après le synode, alors que Barlaam avait déjà repris le chemin de l'Occident, s'il est vrai qu'il partit dès le lendemain même du synode, comme l'affirme le tome du concile palamite de février 1347 : τὴν δ' ὑστεραίαν ἔρχετο φεύγων ἀδήλωσ; (2).

Quatre jours après ce concile de juin 1341, l'empereur Andronic mourait sans laisser d'indication précise sur la constitution du Conseil de régence qui s'imposait, puisque le successeur légitime, Jean V, était encore un enfant. Les compétitions et les intrigues commencèrent autour de l'impératrice mère, Anne de Savoie. L'ambitieux Jean Cantacuzène prétendait prendre en main la direction des affaires. Le patriarche contrecarra ses projets et une rupture devait bientôt s'ensuivre avec la guerre civile. Cependant, Palamas et les moines qui l'avaient accompagné au concile étaient toujours là. Barlaam ayant pris la fuite, ils triomphaient bruyamment et attendaient le second synode, qui devait statuer sur la question dogmatique. Au lieu de tenir la promesse qu'il avait faite d'effacer de ses écrits les expressions malsonnantes, oublieux également de la défense portée par le synode, Palamas prêchait ouvertement sa théologie dans ce qu'elle avait de plus cru. De vives altercations s'ensuivirent avec Acindyne. Le patriarche arriva à les réconcilier une première fois. Mais la querelle s'envenima. La fureur des amis du novateur se tourna alors contre Acindyne qu'on traita de barlaamite. Des menaces de mort furent proférées contre lui, et deux des moines de son couvent faillirent être écharpés. Le patriarche essaya encore d'arrêter les disputes en faisant comparaître devant son synode les deux antagonistes. Il fit lire à leur adresse un passage significatif de saint Basile raillant les téméraires qui veulent scruter l'essence de Dieu, alors qu'ils sont incapables d'expliquer les phénomènes les plus simples de la nature. Rien n'y fit, le démon de la dispute étant entré dans l'âme des mystiques. Ils réclamaient

(1) Cf. *P. G.*, t. CLII, col. 1241.

(2) *Codex Dionysianus Athonensis* 147, fol. 265.

à cor et à cri le synode promis, qui devait, dans leur pensée, sanctionner de son autorité la théologie de leur patron, Palamas (1).

L'ambitieux Cantacuzène entendit leurs plaintes. Au moment où il rêvait de jouer au basileus, une occasion propice s'offrait à lui de faire une démonstration publique de son autorité. Un concile en tout égal au premier se réunirait à Sainte-Sophie sous sa présidence. Acindyne y remplacerait Barlaam, et les hésychastes auraient leurs apaisements. La question dogmatique y serait abordée et résolue. Ainsi fut fait. Un second synode fut convoqué par Cantacuzène à Sainte-Sophie, et se tint dans la partie de l'édifice réservée aux catéchumènes, au mois d'août de cette même année 1341. Mais ce fut un conciliabule, non un concile, car le patriarche refusa d'y paraître, et ce fut contre sa volonté que l'assemblée se réunit (2).

C'est ce qui explique pourquoi la plupart des historiens contemporains font le silence autour de ce synode. L'astucieux Cantacuzène embrouille le récit avec le premier concile de juin, et ne craint pas de le faire convoquer par le patriarche lui-même (3). Le tome du concile palamite de février 1347 nous en parle également, ainsi que le tome anonyme du patriarcat d'Antioche signalé plus haut. Les métropolités et les sénateurs crurent devoir s'y rendre. Les détails nous manquent sur ces délibérations. Tout ce que nous en savons, c'est qu'on y discuta sur la théologie de Palamas. Acindyne était présent et attaqua ouvertement la doctrine de son ancien ami. Palamas se défendit, et donna vraisemblablement lecture du fameux *tome hagioritique*, ὁ τόμος ἀγιορειτικὸς, composé par Philothée en 1339 et signé par les principaux représentants du monachisme athonite. C'était un résumé des principales thèses palamites. S'il fallait ajouter foi à Cantacuzène (4), Palamas l'aurait présenté déjà au synode de juin. Mais c'est là une erreur manifeste, comme il ressort de ce qui a été dit plus haut. Acindyne fut condamné comme infecté de l'hérésie barlaamite, τελέως καταδίκη καθυποβληθέντος ὡς δυσσεβοῦς καὶ τῷ Βαρλαάμ σαρκῶς ὁμοφρονοῦντος δευγθέντος, dit le tome synodal de février 1347. On dut vraisemblablement rédiger quelque tome dogmatique où le palamisme le plus cru était enseigné, et on vint le présenter à la signature du patriarche. Celui-ci refusa catégoriquement et considéra comme non venu tout

(1) *Rapport d'Acindyne au patriarche Jean*, loc. cit.

(2) *Explication du τόμος par Jean Calecas*, P. G., t. CL, col. 901 A.

(3) *Histor.*, l. II, c. XL, P. G., t. CLIII, col. 672-680.

(4) *Ibid.*, col. 673 B.

ce qui avait été fait. Plusieurs prélats, du reste, avaient protesté contre les nouveautés doctrinales du théologien hésychaste, et s'étaient rangés à la doctrine d'Acindyne.

Cependant, les Athonites continuaient à s'agiter. Leur réputation commençait à baisser dans l'opinion publique. Acindyne nous apprend que tout le monde les condamnait et leur disait des choses désagréables, ἄτε παρὰ πάντων ἤδη κατεγνωσμένοι καὶ κακῶς ἀκούοντες. Patronnés par Cantacuzène, ils insistèrent pour qu'on leur délivrât un document officiel garantissant leur orthodoxie et leur réputation : ἐγκείμενοι ἤτοῦντο γράμμα αὐτοῖς γενέσθαι, ὥστε μὴ ἀποβλήτους εἶναι δοκεῖν (1).

Le patriarche finit par accéder à leur demande : il consentait à la publication d'une décision officielle portée au nom du synode du 10 juin et relatant ce qui y avait été fait, c'est-à-dire la condamnation des écrits de Barlaam contre les moines et la défense absolue d'agiter des questions dogmatiques. Mais qui allait rédiger le document? Le clan palamite s'en chargea avec la collaboration de certains des prélats qui avaient assisté au conciliabule de Cantacuzène. De leur commune entente sortit ce qu'on a appelé le Συνοδικὸς τόμος commençant par les mots Ἐπαινετὸς ἀληθῶς ὁ εἰπὼν (2). Il se présente comme un récit officiel, fait par le patriarche, de ce qui s'est passé au synode du 10 juin. On n'y rencontre pas la moindre allusion au conciliabule du mois d'août. Nulle part la doctrine palamite n'y est formellement discutée ou approuvée, mais tout est habilement disposé et agencé pour donner l'impression d'une approbation tacite et indirecte. Au début, par exemple, on raconte que Barlaam a accusé les hésychastes d'enseigner que l'essence de Dieu était participable et que les moines se sont défendus en répondant que ce n'était pas l'essence de Dieu qui était participable, mais la grâce increée, éternelle et défiante du Saint-Esprit, οὐ τὴν οὐσίαν, ἀλλὰ τὴν ἄκτιστον καὶ ἀίδιον καὶ θεοποιὸν χάριν τοῦ Πνεύματος. Puis, quand il s'agit de réfuter l'opinion du Calabrais sur la nature de la lumière thaborique, au lieu de rapporter simplement les extraits des homélies de saint Jean Damascène et de saint André de Crète, qui furent réellement lus au concile du mois de juin, on aligne une longue enfilade de textes patristiques, tout ce que Palamas avait pu trouver de mieux en faveur de sa doctrine sur la lumière

(1) ACINDYNE, *loc. cit.*; cf. JEAN CALECAS, *Explication du τόμος, loc. cit.*, col. 901 B
 « Ἐζήτησε ἔπειτα καὶ ἠνάγκασεν, ἵνα ποιήσωμεν γράμμα τοῖς μοναχοῖς. »

(2) P. G., t. CLI, col. 679-692.

divine, éternelle et incréée. Cette longue suite de passages constitue donc une véritable interpolation. Sans doute, aucun d'eux n'enseigne explicitement ce que les palamites veulent y trouver; mais il y a des expressions vagues et ambiguës, des métaphores et des synecdoques qui paraissent appuyer la thèse de Palamas. Sans doute aussi, le tout est cité directement dans le but de combattre Barlaam, qui faisait de la lumière thaborique un phénomène matériel, une apparition transitoire d'une lumière miraculeusement produite par Dieu et aussitôt évanouie, inférieure, par conséquent, en dignité à la lumière intellectuelle de l'ange ou de l'esprit humain; mais l'ensemble va naturellement à appuyer la doctrine des hésychastes.

Quand la pièce fut rédigée, on la présenta à la signature du patriarche. Celui-ci s'aperçut bien de la fraude, et refusa d'abord son approbation, déclarant que le document ne rendait pas la vraie physionomie du concile du 10 juin, et avait un caractère tendancieux au point de vue doctrinal : οὐκ εὐλογον εἶναι προβαλλόμενος ἐφ' οἷς οἰκονομικῶς ἡ σύνοδος διεπράξατο, τόμον προβῆναι συνοδικόν, dit le tome du patriarche d'Antioche. Acindyne, du reste, était là pour lui dévoiler la perfidie des palamites, lui qui écrira, trois ans plus tard : « Le tome fut rédigé, et Palamas y glissa frauduleusement son hérésie, en partie du moins, contre la volonté du patriarche : γέγονε τοίνυν ὁ τόμος, καὶ παρεμβλήθη δολίως παρὰ τὴν σὴν γνώμην ἐν τῷ τόμῳ ἐκ μέρους τὰ ἑαυτοῦ παρ' αὐτοῦ » (1). Jean Calecas, cependant, finit par céder devant les instances des partisans secrets de Cantacuzène, et comme malgré lui apposa sa signature. Il crut parer à l'équivoque doctrinale que présentait la pièce et à l'abus que pourraient en faire les partisans de Palamas, en ajoutant, à la fin, la défense sévère, sous peine d'excommunication, de dogmatiser à l'avenir sur quoi que ce soit, soit verbalement, soit par écrit. Il dira plus tard que, dans sa pensée, le tome visait simplement à repousser les accusations de Barlaam contre les moines et sa doctrine sur la lumière thaborique. Les textes patristiques cités ne tendaient qu'à cela et l'on n'en avait donné aucune interprétation officielle : ὑπὲρ ὧν δὴ κεφαλαίων καὶ τὰ ῥητὰ τῶν ἁγίων ἐτέθησαν ἐπεξεργασίας πάσης χωρὶς καὶ ἐπεξηγήσεως (2).

Avec le patriarche plusieurs métropolitains souscrivirent le document; mais d'autres refusèrent, parmi lesquels Athanase de

(1) *Loc. cit.*, fol. 53.

(2) *Explication du tome*, *loc. cit.*, col. 901 C.

Cyzique, qui ne signa qu'en 1346, au moment de se joindre à la faction des prélats mécontents qui allaient se rebeller contre le patriarche et bientôt le déposer. D'autres signatures postérieures, que rapportent les manuscrits en appendice au tome, s'expliquent de la même manière, et certains historiens ont eu tort de s'appuyer sur ces additions postérieures pour contester l'authenticité du document. Cette authenticité, du reste, est tout à fait relative. La pièce est authentique en ce sens qu'elle a été signée par le patriarche et plusieurs métropolitains. Mais 1° elle n'a pas été rédigée par le synode du 10 juin 1341; 2° elle donne un récit tendancieux et interpolé de ce qui s'est passé et fait dans ce synode; 3° elle respire l'air du conciliabule palamite du mois d'août, après lequel Palamas et les siens l'ont composée. Ainsi s'explique le titre donné par les manuscrits : Συνοδικὸς τόμος γεγραμμένος ἐπὶ ταῖς ἐξελεγχάσαις καὶ ἀποβαλλομέναις τὴν τοῦ Βαρλαάμ καὶ Ἀκινδύνου δυσσέβειαν μεγάλαις συνόδοις.

II. Le tome hagiologique.

Nous avons déjà parlé de ce document, que l'on trouve dans la *Patrologie grecque*, t. CL, col. 1225-1236. Composé au Mont-Athos, dès 1339, par Philothée Kokkinos, encore simple moine, sous la dictée, pour ainsi dire, de Palamas, il vise directement Barlaam et résume la théologie nouvelle de Palamas sur la grâce et la lumière divine créée, la distinction réelle entre l'essence de Dieu et ses opérations éternelles et créées, le siège du νοῦς dans le cœur ou le cerveau, l'influence du corps sur l'âme, et vice versa. La pièce a l'allure d'un manifeste doctrinal collectif des moines athonites, comme si ces derniers étaient investis d'un magistère officiel dans l'Église. Le dernier signataire, Jacques, évêque de Hiérisos et de la Sainte Montagne, déclare que les Athonites ne recevront à leur communion que ceux qui accepteront la doctrine contenue dans le tome. Bien plus, au début, cette doctrine est présentée comme une manifestation de mystères contenus implicitement dans l'Évangile et les écrits des Pères et révélés expérimentalement aux contemplatifs.

Comme nous l'avons dit plus haut, il est vraisemblable que les hésychastes exhibèrent pour la première fois cette profession de foi non au concile du 10 juin 1341, mais au conciliabule du mois d'août, présidé par Cantacuzène. D'après Nicéphore Grégoras (1),

(1) *Histor. byzant.*, l. XXXVII, P. G., t. CXLIX, col. 480.

elle n'aurait été divulguée que vers 1344. En comparant le témoignage de cet historien avec un passage de Palamas dans sa *Réfutation du tome d'Ignace d'Antioche* (1), nous concluons que les Athonites partisans de Palamas l'envoyèrent, sur la fin de 1344, à l'impératrice Anne et aux principaux magistrats, sans doute en réponse à la lettre que le patriarche leur écrivit, en novembre 1344, pour leur notifier la condamnation de Palamas (2). En réponse à cette bravade, le gouvernement impérial fit appréhender tous les signataires, qui furent réunis en un seul endroit. On les somma d'abjurer la doctrine de Palamas. Ceux qui refusèrent furent expulsés de la Sainte Montagne (3).

Après le triomphe du parti palamite en 1347, le τόμος άγιορειτικός est considéré comme l'expression de la vraie doctrine, et c'est sans doute par allusion à cette pièce que le tome synodal de 1341 reçoit parfois, à partir de cette époque, le titre de ό συνοδικός και άγιορειτικός τόμος, comme si les deux documents n'en faisaient qu'un. Au concile de 1351, dont nous parlerons tout à l'heure, le τόμος άγιορειτικός fut officiellement approuvé (4).

III. Le patriarche Jean Calecas et Acindyne contre Palamas (octobre 1341-février 1347).

Avec la promulgation du tome synodal se clôt la première phase de la controverse palamite. On pouvait espérer que Grégoire Palamas et les siens se tiendraient pour satisfaits, après avoir obtenu un document qui leur était si favorable, et que, dociles à la défense finale, ils garderaient le silence sur les étranges doctrines et formules que la polémique avec Barlaam leur avait fait inventer. Mais il n'en fut rien. Acindyne nous raconte que, aussitôt en possession du tome, Palamas se mit à publier partout que sa doctrine et ses écrits avaient été approuvés par l'Église, et qu'il fallait les accepter sous peine d'excommunication, και δι'ιδόν την οικουμένην σχεδόν, έλεγε κεκυρωσθαι πάντα αυτου τα συγγράμματα συνοδικως (5). Bien plus, il composa de nouvelles dissertations dogmatiques, où sa théorie sur l'essence de Dieu et ses opérations revenait avec les

(1) *Cod. Coisl.* 99, fol. 147.

(2) Cf. *P. G.*, t. CLII, col. 1269-1273.

(3) GRÉGORAS, *Ibid.*

(4) *P. G.*, t. CLI, col. 757 CD. Sur son attribution à Philothée, voir *P. G.*, t. CLII, col. 329 A; t. CLIV, col. 861 D.

(5) *Cod. cit.*, fol. 54.

mêmes formules hérétiques qui se lisaient dans ses précédents ouvrages. A cette désobéissance manifeste il ajouta des critiques publiques de la politique suivie par le patriarche contre Cantacuzène, le protecteur des hésychastes. Mis au courant de tout par Acindyne qui, à partir de ce moment, devient son conseiller intime et joue le premier rôle dans la lutte contre l'hérésie nouvelle, Jean Calecas se décide à sévir et à user contre le moine rebelle de sa double autorité religieuse et civile. Palamas est mandé à Constantinople. Il arrive sur la fin du Carême de 1342. Dans une entrevue privée, le patriarche lui demande de renoncer à ses nouveautés dogmatiques. Il refuse catégoriquement d'obéir. Une sommation canonique suit, qui l'appelle à comparaître devant le synode patriarcal. Il se dérobe et compte sur son ami, le moine Isidore, pour prendre sa défense. Le synode se réunit vraisemblablement dans le courant de juin (1342). Isidore justifie la conduite de Palamas en se basant sur le tome synodal, qu'a signé le patriarche. Celui-ci, d'accord avec les membres du synode, condamne au feu les écrits du novateur comme scandaleux et semant partout la discorde. Cette sentence est confirmée par un nouveau synode qui se tient quelque temps après (probablement en septembre 1342) au palais impérial et auquel assistent les sénateurs.

De ces deux premiers synodes, qui ont condamné les écrits de Palamas, mais non directement sa personne, il ne nous reste que le souvenir, que nous a conservé Acindyne (1). L'excommunication contre le rebelle ne fut portée que deux ans après, le 4 novembre 1344, après qu'il avait déjà passé deux ans en prison. Il fut, en effet, arrêté à Héraclée, où il s'était réfugié, à l'automne de 1342, et après avoir séjourné quelques semaines dans les dépendances de Sainte-Sophie, il fut enfermé dans le monastère de l'Incompréhensible, ἡ μονή τοῦ Ἀκαταλήπτου, où il resta jusqu'au triomphe de Cantacuzène. L'excommunication fut motivée par la propagande qu'il ne cessait de faire dans sa retraite en faveur de sa théologie tant par la plume que par la parole. Le texte même de la sentence ne nous est pas parvenu, mais il nous reste plusieurs documents officiels de Jean Calecas qui nous la signalent, et nous apprennent que la sentence atteignit également tous les partisans de Palamas, et notamment le fameux Isidore, alors évêque élu de Monembasie. Ces documents sont : 1° Une *Lettre encyclique à tous les fidèles*,

(1) *Op. cit.*, fol. 54r.

leur annonçant la condamnation de Palamas, d'Isidore et de leurs partisans (1); 2° Une *Lettre aux moines athonites*, écrite aussitôt après le synode du 4 novembre (2). Le patriarche, après avoir parlé de la condamnation de Barlaam en 1341, raconte la contumace de Palamas, son emprisonnement et, sans mentionner expressément son excommunication, exhorte les moines à user de leur influence pour le ramener dans la voie de l'obéissance. Pour toute réponse, les Athonites envoyèrent à l'impératrice et aux principaux magistrats un exemplaire du τόμος ἀγιορειτικός, et s'attirèrent par cette incartade les représailles dont nous avons parlé ci-dessus; 3° Une explication officielle du τόμος συνοδικός de 1341 par le patriarche, composée après la lettre aux Athonites (3); 4° Le début de la sentence contre Isidore, publié par G. Mercati, *op. cit.*, p. 202-203.

Quand l'excommunication fut portée contre Palamas et Isidore, le patriarche d'Antioche, Ignace, se trouvait de passage à Constantinople. Après s'être fait expliquer le cas des deux rebelles, il s'associa à la mesure prise par le patriarche œcuménique et libella de son côté deux tomes, l'un assez long, dirigé contre Palamas, qui est resté inédit et qui a été réfuté par Palamas lui-même (4); l'autre plus court, contre Isidore, qu'Allatius a publié dans son ouvrage : *De libris ecclesiasticis graecorum*, p. 188-189 (*Inc.* : Ἐλαλήθη περὶ τοῦ ὑποψηφίου). Ils ont été promulgués tous les deux après le synode du 4 novembre 1344, et dans le même mois.

L'activité de Jean Calecas contre Palamas et ses disciples ne se borna pas là. Soutenu par l'autorité civile, il sévit contre les novateurs et ne nomma aux évêchés que des clercs d'une orthodoxie éprouvée (5). Il encouragea Acyndine à réfuter les écrits de Palamas, et lui-même s'employa à cette tâche. Tout alla bien tant que l'impératrice Anne lui donna sa faveur. Pendant plusieurs années, elle ne fit rien que par ses conseils. Si nous en croyons l'historien Nicéphore Grégoras, ce fut même une de ses suggestions qui prépara sa perte et, par le fait même, le triomphe du palamisme (6). Ne

(1) *Inc.* : Ἡ μετριότης ἡμῶν ἀναδεεγμένη, dans la *P. G.*, t. CL, col. 891-894, d'après l'édition d'Allatius, *De perpetua consensione*, etc., l. II, c. XVI, 5.

(2) *P. G.*, t. CLII, col. 1269-1273.

(3) *Inc.* : Ἔστι μὲν ἀπὸ τοῦ τόμου καταφανές, *P. G.*, t. CL, col. 900-903, d'après l'édition d'Allatius, *op. cit.*, l. II, c. XVII, 2.

(4) Cf. *Cod. Coisl.*, fol. 143 sq.

(5) Cf. JEAN CYPARISSIOTÈS, *Palamitarum transgressionum*, l. I, sermo IV, c. IV, *P. G.*, t. CLII, col. 709 D.

(6) *Histor. byzant.*, l. XV, c. VII et IX, *P. G.*, t. CXLVIII, col. 1008, 1009.

regardant que le bien de l'empire, Jean engagea l'impératrice à se réconcilier avec Jean Cantacuzène. Toujours docile, Anne goûta le projet, et des pourparlers secrets durent s'engager avec le Grand Domestique. Les événements qui suivirent nous permettent de supposer que ce dernier posa comme conditions de la réconciliation l'éloignement du patriarche, qui l'avait excommunié au début de sa révolte contre la cour, et l'acceptation de la doctrine palamite. L'impératrice eut la faiblesse de ne pas repousser catégoriquement ces suggestions, qui la poussaient à sacrifier à la fois la vraie doctrine et son meilleur conseiller. Elle essaya d'abord de tranquilliser sa conscience sur la question de la doctrine et voulut se faire une opinion sur la théologie de Palamas. C'est dans ce but qu'elle demanda à celui-ci de la lui exposer brièvement. On devine la joie du théologien hésychaste devant ce revirement inespéré. Bien qu'il fût encore en prison, il ne fit pas attendre sa réponse, que Boivin a publiée en note dans son édition de l'*Histoire byzantine* de Grégoras (1). Elle est fort habile. Anne est complimentée de son zèle pour l'orthodoxie, et la doctrine d'Acindyne est présentée comme apparentée au massalianisme et aboutissant logiquement à l'athéisme. L'impératrice voulut aussi avoir l'avis du philosophe Nicéphore Grégoras. Celui-ci se déclara contre Palamas et en faveur d'Acindyne. Désappointée, Anne lui demanda de mettre par écrit les raisons de sa décision.

Ceci se passait dans les premiers mois de l'année 1346. Jean Calecas et Acindyne durent bien vite s'apercevoir du changement qui commençait à se dessiner dans la politique de l'impératrice et firent leur possible pour l'éclairer sur les erreurs de Palamas. Anne, elle, cherchait une occasion d'entrer en conflit avec le patriarche afin d'avoir un prétexte pour se débarrasser de lui. L'occasion s'offrit à elle, lorsque, vers le milieu de l'année 1346, le bruit courut qu'Acindyne, cette bête noire des palamites, allait être promu à l'ordre du diaconat. Elle fit savoir à Jean que cette ordination lui déplaisait. Le patriarche passa outre. Un décret d'expulsion contre le nouveau diacre fut la réponse de l'impératrice vexée. Le conflit parvenait à l'état aigu. Ce fut bien pire lorsqu'il fut question de nommer Acindyne à la métropole de Thessalonique, qui avait perdu son pasteur antipalamite, nommé Hyacinthe, enlevé par une

(1) L. XV, c. vii, P. G., *Ibid.*, col. 1010-1012.

mort prématurée (1). A cette nouvelle, Anne n'y tint plus et s'échappa en injures contre le prélat. Pour la calmer et se justifier, Jean lui remit un recueil de dissertations, composées par lui-même, par Acindyne et par d'autres théologiens, où les erreurs de Palamas étaient exposées et réfutées. Nous soupçonnons que, dans ce recueil, se trouvaient deux pièces anonymes publiées par Allatius dans son ouvrage *De libris ecclesiasticis Graecorum, Dissertatio II*, et reproduites dans la *Patrologie grecque* de Migne, col. 864-872.

La nouvelle du conflit entre l'impératrice et le patriarche porta la joie et l'espérance dans le camp des palamites. Cantacuzène crut le moment venu de faire déposer Jean Calecas par le petit groupe de prélats qu'il traînait à sa suite. Leur chef était Lazare, patriarche de Jérusalem. On ne sait où se tint la réunion. Le tome du synode de février 1347, dont nous parlerons tout à l'heure, nous apprend seulement que ce fut hors de la capitale. Le conciliabule rédigea un tome de déposition en bonne et due forme, qui ne nous est pas parvenu : καὶ σύνοδον ἱερὰν συγκροτήσαντας, καθαιρέσει τελεία καθυποβάλλουσιν (2). En même temps, les six prélats palamites, qui étaient gardés à vue dans leurs cellules, à Constantinople, adressèrent à l'impératrice un rapport virulent contre le patriarche. Ils l'accusaient d'avarice, de népotisme, de simonie, de parjure ; le traitaient de loup, de lion, de serpent, de persécuteur des orthodoxes, de protecteur des barlaamites, et demandaient son expulsion (3). Il est daté de septembre 1346. Nous trouvons parmi les signataires deux prélats qui passeront bientôt au camp des antipalamites, à savoir Matthieu d'Ephèse et Chariton d'Apro.

Cependant, l'impératrice était pressée d'en finir avec Jean Calecas, qui avait osé braver ses volontés. Elle se tourna résolument du côté des palamites et finit par trouver une dizaine de prélats qui se prêtèrent à ses desseins et se convertirent, eux aussi, à la doctrine nouvelle. Unis à deux des signataires du rapport précédent, ils s'assemblèrent sous sa présidence au palais impérial au début de février 1347. Y assistèrent, outre les sénateurs, le Premier de l'Athos, plusieurs moines et laïques instruits. Le public ne fut pas

(1) Hyacinthe ne paraît pas dans le *Synodicon* officiel de l'Église de Thessalonique. Il a été exclu à cause de son opposition au palamisme. D'autres prélats ont eu le même sort pour le même motif ou un motif analogue dans les listes officielles, auxquelles on aurait tort d'ajouter une importance exagérée.

(2) *Cod. Dionys.* 147, fol. 263. Cf. *P. G.*, t. CLII, col. 1278, où ce passage manque.

(3) Voir le texte de ce rapport dans *P. G.*, t. CLI, col. 767-770.

admis. Appelé à comparaître devant ce conciliabule, Jean Calecas ne répondit pas; mais, quelques jours auparavant, instruit de ce qui se tramait contre lui, il avait lancé de nouveau l'anathème contre Palamas et tous ceux qui admettaient « ses dogmes impies ou, pour mieux dire, ses radotages », englobant dans cette condamnation les prélats qui, d'une manière anticanonique et sans jugement, avaient récemment supprimé son nom dans les diptyques sacrés (1). Mais revenons au synode de l'impératrice. Le grand grief qu'il releva contre le patriarche fut que celui-ci avait combattu, de concert avec ce nouveau Barlaam qui s'appelait Acindyne, les dogmes de Palamas. Pour se donner de l'importance, il rédigea un long tome, où l'on trouve un exposé très partial de la controverse palamite jusqu'en 1347. Au demeurant, il renferme des détails historiques fort intéressants. Il nous renseigne spécialement sur le contenu du recueil antipalamite que Jean Calecas avait fait remettre à Anne Paléologine pour éclairer sa religion, au moment où elle était sur le point de donner sa faveur aux sectateurs de Palamas. Le document se termine par la déposition du patriarche et la condamnation expresse d'Acindyne et de sa doctrine. On promet aux clercs antipalamites de leur conserver leur rang dans la hiérarchie, s'ils adhèrent aux dogmes de Palamas. Enfin, l'anathème est lancé contre tous ceux qui oseront attaquer à l'avenir Palamas et ses disciples, « ces véritables soutiens et défenseurs de l'Église et de l'orthodoxie ». Tel est le tome du conciliabule palamite de février 1347, dont on trouvera un texte lacuneux dans la *Patrologie grecque*, t. CLII, col. 1273-1284, et le texte complet dans le *Dionysianus Athon. 147*, fol. 263-272, avec trois séries de signatures. Le document fut, en effet, souscrit, peu de jours après, par les prélats qui entrèrent dans la capitale à la suite de Cantacuzène; puis, quelques mois après, par les métropolitains de la promotion d'Isidore (mai 1347).

Le conciliabule venait de se terminer, et aux prélats courtisans, qui avaient si bien exécuté ses desseins, Anne venait de faire servir un copieux festin dans l'une des salles du palais impérial. On trinqua

(1) Voir le texte de cet anathème dans Allatius, *De libris ecclesias-Graecorum, disert.* II, et dans *P. G.*, t. CL, col. 863-864. G. Mercati, *Notizie ed altri appunti*, etc., p. 195, donne une addition à ce texte d'après le *Cod. Barber.* 291, et croit le décret postérieur à la déposition de Jean, contre l'affirmation du tome anonyme d'Antioche, qui écrit : τούτων δ' ἔτι μελετωμένων ὁ πατριάρχης συλλογισάμενος ὅποιον ἔσται τὸ πέρασ αὐτοῖς, ἔσχατην ταύτην ἐγγράφως τὴν ἀποκλήρυσιν κατὰ τῶν Παλαμητῶν ἐκφωνεῖ. *Cod. Vatic.* 2335.

joyeusement à la santé de Palamas jusqu'à une heure fort avancée de la nuit, lorsque, tout à coup, d'effrayantes clameurs surgirent : Cantacuzène venait de franchir les murs de la cité avec ses soudards. Affolée, l'impératrice ordonna de fortifier son palais et appela à son secours les Génois de Galata. Ceux-ci furent repoussés par la garnison impériale vendue à Cantacuzène. Il n'y avait plus qu'à négocier avec le vainqueur. Palamas, délivré enfin de sa prison, fut l'un des parlementaires. La réconciliation, après laquelle soupirait l'impératrice depuis si longtemps, fut un fait accompli, le 8 février (1). Un des premiers actes de Cantacuzène fut de confirmer la déposition de Jean Calecas et le tome synodal qu'on venait de rédiger contre lui. Le décret est daté du mois de mars (2). D'abord enfermé au monastère de Saint-Basile, Jean, qui ne cessait de protester contre l'injuste sentence qu'il l'avait frappé, fut exilé à Didymotique. Il tomba bientôt malade, et Cantacuzène, mû par la pitié, à ce qu'il raconte lui-même (3), le fit revenir dans la capitale où il mourut bientôt (29 décembre 1347), âgé d'environ soixante-cinq ans (4).

IV. Le triomphe du palamisme. Les patriarches Isidore et Calliste (mai 1347-février 1354).

Il fallait donner un successeur à Jean XIV. Ce n'était pas chose aisée. Cantacuzène se trouva en face d'un groupe de prélats ambitieux, qui convoitaient le siège œcuménique et attendaient cette récompense de leur complaisance envers le vainqueur. Celui-ci patronnait la candidature de Palamas, mais n'osait l'imposer par la force, car le moine rebelle avait mauvaise réputation dans l'opinion publique, et il s'en fallait que tout le monde fût converti à sa théologie. La majorité des électeurs finit par élire le fameux Isidore de Monembasie, qui portait sur sa tête plusieurs anathèmes lancés par le patriarche précédent (17 mai 1347). Une fois nommé, le nouveau patriarche fit une nombreuse promotion d'évêques attachés aux doctrines nouvelles. C'est ainsi que Philothée Kokkinos reçut la métropole d'Héraclée et Palamas celle de Thessalonique.

Le parti des mécontents, à la tête desquels étaient Néophyte de

(1) Cf. CANTACUZÈNE, *op. cit.*, l. III, c. XCIX-C; *P. G.*, t. CLIII, col. 1292-1300; NICÉPHORE GRÉGORAS, *op. cit.*, l. XV, c. IX; *P. G.*, t. CXLVIII, col. 1027 sq.

(2) Voir le texte dans *P. G.*, t. CLI, col. 769-774.

(3) *Hist.* l. IV, c. III, *P. G.*, t. CLIV, col. 29-33.

(4) Cf. GRÉGORAS, *op. cit.*, l. XVI, c. IV, *P. G.*, t. CLVIII, col. 1064.

Philippe, Joseph de Ganos et Matthieu d'Ephèse, se réunit en synode au mois de juillet de cette année (1347). Ils n'étaient guère plus d'une dizaine, mais ils avaient reçu les lettres approbatives des évêques antipalamites des provinces, au nombre d'une vingtaine. Au point de vue doctrinal, ce synode des dix constituait un curieux mélange d'anciens antipalamites et de palamites d'hier, et ils devaient être assez embarrassés pour rédiger une profession de foi. Ils voulurent pourtant, puisque c'était la mode, y aller aussi de leur τόμος. La pièce nous est parvenue et reflète assez bien la mentalité incertaine de ces ambitieux. Publiée par Allatius, *De perpetua consensione*, etc., l. II, c, xvi, 4, elle est reproduite par Migne, *P. G.*, t. CL, col. 877-885. La question doctrinale est superficiellement et obscurément traitée. La théologie de Barlaam et d'Acindyne est aussi bien rejetée que celle de Palamas, et l'on ne voit pas très bien quelle est la position de ces opportunistes. Ce qu'ils reprochent surtout à Palamas, c'est sa terminologie et la multitude de ses θεότητες. Au demeurant, ils ne s'attardent pas longtemps sur ce terrain. Le principal pour eux est de démontrer que l'élection d'Isidore, qui leur a été préféré, est anticanonique, et leur tâche est facile. Isidore et Palamas sont déposés et excommuniés. Palamas est traité d'ἀρχηγός της κακοδοξίας et d'inventeur de divinités supérieures et inférieures, visibles et invisibles.

La réponse de la prélature de Cantacuzène à cet audacieux défi ne se fit attendre. Dès le mois d'août suivant, Isidore réunit les évêques présents dans la capitale et prononça la déposition et l'excommunication des récalcitrants. Un nouveau tome fut rédigé avec l'inévitable préface sur l'hérésie de Barlaam et d'Acindyne. Il a été publié par Porphyre Ouspenskii (1). Néophyte de Philippe et Joseph de Ganos sont condamnés comme imbus de l'hérésie de Barlaam et d'Acindyne. Quant à Matthieu d'Ephèse, on le traite plutôt comme un schismatique et un parjure, et on a l'air d'espérer qu'il reviendra à résipiscence. De fait, Cantacuzène, dans son ouvrage contre Cyparissiotès, nous a conservé une lettre de rétractation de Matthieu datée du 22 avril 1350. La même pièce est donnée par le *Cod. Dionys.* 147, fol. 276^v-277, et certifiée conforme à l'original par Philothée. Si elle est authentique, le retour de l'ambitieux prélat au palamisme ne dura pas longtemps; car, dès l'année

(1) *L'Orient chrétien. L'Alhos*, t. III, éd. Syrkou, Saint-Petersbourg, 1892, p. 728-736.

suivante, au concile des Blakhernes, nous le voyons siéger parmi les adversaires de Palamas (1).

Pendant les deux ans et demi qu'il occupa le siège œcuménique (mai 1347-décembre 1349), Isidore chercha à faire accepter les dogmes palamites par l'ensemble de l'Église byzantine. Les évêques furent choisis parmi les partisans de la théologie nouvelle. On prit des mesures de rigueur contre les réfractaires. Des réfractaires, il s'en trouvait dans toutes les classes de la société : parmi les clercs, parmi les moines, parmi les laïques instruits. C'est à cette époque que le philosophe Nicéphore Grégoras entre résolument dans la lutte et devient le principal champion de l'ancienne orthodoxie. En 1348, il se mesura une première fois avec Palamas dans une discussion publique (2). Un groupe de fidèles disciples popularisait l'enseignement du maître, et le palamisme était visiblement en baisse. Pour le relever, Cantacuzène voulut lui faire subir l'épreuve d'une discussion publique, où on laisserait aux opposants toute liberté de le combattre et d'exposer leur propre doctrine. Mais, auparavant, il nomma au siège œcuménique, laissé vacant par la mort d'Isidore, le moine athonite Calliste, que les historiens contemporains nous dépeignent comme un cerveau étroit et un brutal, dont il fallut modérer l'ardeur persécutrice (10 juin 1350). Ce ne fut qu'un an après, le 27 mai 1351, que se réunit l'assemblée qui, dans la pensée de Cantacuzène, devait faire cesser le schisme intérieur de l'Église byzantine.

Le concile se tint au palais des Blakhernes, dans le triclinium d'Alexis, et fut présidé par l'empereur en personne. Plusieurs récits détaillés nous en sont parvenus, qui sont loin d'être concordants. Le plus long, mais non le plus exact ni le plus complet, est celui de Grégoras, qui ne consacre pas moins de quatre livres de son *Histoire byzantine* (l. XVIII-XXI) à nous parler du rôle qu'il y joua. Il ne compte que quatre sessions. L'auteur anonyme du tome du patriarcat d'Antioche donne un bon résumé avec des détails que n'a pas Grégoras, mais ne distingue que trois sessions. La narration la plus claire et la plus complète, bien que faite du point de vue

(1) Sur Matthieu d'Ephèse, voir la dissertation de M. Treu, *Matthaios, Metropolit von Ephesos*, Postdam, 1901. Cf. *Byzantinische Zeitschrift*, t. VIII (1899), p. 50 sq. M. Treu ignore la rétractation dont nous parlons. Elle paraît bien invraisemblable, à la veille du concile de 1351. Mais il faut compter avec l'ambition du prélat, qui a dû se réveiller à la mort d'Isidore (décembre 1349).

(2) *Byzant. histor.*, l. XVI, c. v, xi, *P. G.*, t. CXLVIII, col. 1031.

palamite et passant sous silence les discussions et incidents défavorables au parti, est encore le tome synodal, qui fut rédigé et souscrit deux mois après la clôture du concile (août 1351). D'après ce document, dont on peut lire le texte dans la *Patrologie grecque*, t. CLI, col. 717-763, il y eut cinq sessions, dont quelques-unes furent séparées par plusieurs jours d'intervalle. La clôture eut lieu le 9 juin. Les palamites y étaient représentés par Jean Cantacuzène, le patriarche Calliste et une trentaine d'évêques, si l'on en juge par les signatures apposées au tome. Grégoras (1) ne parle que de vingt-deux évêques présents, et nous dit que la plupart étaient des rustres sans instruction. Quant aux antipalamites, les plus marquants étaient, en dehors de Grégoras, le vieux métropolitain d'Ephèse, Matthieu, dont nous avons conté les palinodies, l'évêque de Gano, Joseph, l'évêque de Tyr, représentant le patriarche d'Antioche, Théodore Dexios, le hiéromoine Athanase, le moine Ignace, Théodore Atouémès encore tout jeune. Étaient présents aussi les élèves de Grégoras, qui ajoute que le peuple, dans son ensemble, était hostile à Palamas.

La première session s'ouvrit le 27 mai par un discours de Cantacuzène invitant les assistants à la concorde, mais laissant entendre qu'elle devait être réalisée par la reconnaissance des dogmes palamites. Grégoras répliqua, au nom des opposants, que la paix était impossible à cette condition, et qu'il fallait expulser de l'Église le polythéisme de Palamas. Devant cette attaque brusquée, Palamas accusa ses adversaires d'enseigner les doctrines de Barlaam et d'Acindyne et proposa un examen des ouvrages de ces deux personnages. Les opposants ripostèrent que ce n'était pas Barlaam ni Acindyne qui étaient en cause; qu'au demeurant, ils étaient prêts à jeter au feu leurs écrits : la vraie question était de savoir si la théologie de Palamas était conforme à la doctrine traditionnelle de l'Église. C'étaient ses ouvrages à lui qu'il fallait examiner. Cette demande provoqua une discussion orageuse. Allait-on permettre que Palamas parût au concile en accusé? On se résigna pourtant à cette solution, et il fut décidé qu'à la prochaine séance le groupe de Grégoras aurait toute liberté pour exposer ses griefs. La seconde session n'eut lieu que le 30 mai. Elle fut des plus mouvementées. Comme, dans l'intervalle des deux sessions, la foule avait poussé des cris hostiles contre les palamites, ceux-ci réclamèrent protection

(1) *Op. cit.*, t. XVIII, c. III, *P. G.*, t. CXLVIII, col. 1141.

auprès du basileus. Cantacuzène se repentit alors de la liberté qu'il avait accordée aux opposants. L'entrée au concile fut sévèrement contrôlée, et l'empereur ouvrit la séance par un discours plein de menaces contre les réfractaires. Devant cette violation de la parole donnée, ceux-ci se retirèrent, et Palamas put lire et faire approuver sa profession de foi sans rencontrer de contradiction.

Cependant, la sécession des opposants ne faisait pas l'affaire de Cantacuzène. Le but qu'il s'était proposé en réunissant le Concile était manqué, s'il ne les ramenait aux séances. Il y réussit par des flatteries et des promesses, et, deux sessions durant, les antipalamites purent développer leurs attaques contre Palamas avec une liberté relative. On se battit à coups de textes patristiques. A la troisième session, Palamas parut faire une concession sur l'emploi du mot *θεότης* appliqué aux opérations divines, concession qui fut retirée aux sessions suivantes. Comme la discussion sur les *châpîtres* de Palamas n'en finissait pas — les antipalamites en avaient réuni soixante pour être soumis à l'examen, — à la cinquième et dernière session, Cantacuzène proposa de terminer l'affaire par une série de cinq questions résumant toute la doctrine du théologien hésychaste. Les réponses favorables au palamisme furent appuyées sur de nombreux textes des Pères. Les opposants réclamèrent contre l'exégèse fantaisiste de leurs adversaires et citèrent des passages contredisant directement les thèses novatrices. On ne les écouta pas, et on les somma d'adhérer à l'orthodoxie régnante sous les peines les plus sévères. Le synode se termina par la dégradation brutalement exécutée des métropolitains d'Éphèse et de Ganos (1) et l'excommunication de tous les récalcitrants. Les uns furent enfermés dans les prisons publiques; les autres, parmi lesquels Nicéphore Grégoras, gardés à vue à leur domicile.

Le palamisme triomphait ainsi par la force brutale. On l'avait déjà introduit, avant le synode de 1351, dans la profession de foi des évêques, le jour de leur ordination. Il ne restait plus qu'à lui donner une place de choix dans le *Synodicon* du dimanche de l'orthodoxie. Le patriarche Calliste opéra cette interpolation dans un synode tenu encore aux Blakhernes, dans le triclinium d'Alexis, au mois de juillet 1352. Une série d'anathématismes contre Barlaam et Acindyne et leurs adeptes et tout autant d'acclamations

(1) L'évêque de Tyr évita ce traitement, parce qu'il ne parut pas à cette dernière session.

à Grégoire Palamas et aux partisans de sa doctrine furent composés sur le modèle des anathématismes et des acclamations rituelles déjà usitées. Le *Cod. Monacensis graec.* 505, fol. 2^v, en attribue la rédaction à Philothée. Ils résument bien le palamisme tel qu'il est exprimé dans le tome du concile de 1351 (1).

V. Le palamisme après 1354. Le synode et le tome contre Prochoros Cydonès (1368).

Le patriarche Calliste, qui s'était signalé par son zèle à poursuivre les antipalamites, fut déposé au début de 1354 pour avoir refusé de couronner empereur le fils de Jean Cantacuzène, Matthieu. On lui donna pour successeur, dès février, le complaisant Philothée Kokkinos, un des fervents disciples de Palamas. En présence de son père et du synode patriarcal, Matthieu fit profession officielle de palamisme, en souscrivant le tome de 1351, qu'il déposa sur l'autel de Sainte-Sophie de ses propres mains (2).

En décembre de cette même année 1354, Jean V Paléologue, qui s'était de nouveau brouillé avec Jean Cantacuzène, triomphait de lui et l'obligeait à abdiquer (1355). En même temps, Philothée était déposé et Calliste rappelé. A ce moment, les choses faillirent mal tourner pour les palamites. Jean V n'avait point pour eux les tendresses des Cantacuzènes, et il voyait plutôt dans leurs doctrines un obstacle à l'union des Églises, qu'il projetait pour obtenir du Pape et des souverains d'Occident des secours contre les Turcs. Aussi les mesures persécutrices prises contre les antipalamites, après le synode des Blakhernes de 1351, furent-elles rapportées, et Nicéphore Grégoras put sortir librement de son couvent. Dans le courant de l'année 1355, l'empereur l'appela à discuter publiquement avec Grégoire Palamas en sa présence et celle du légat du Pape, Paul de Smyrne. Sur l'issue de ce débat contradictoire, Grégoras nous a laissé deux livres de son *Histoire byzantine* (3), qu'il faut comparer avec la relation résumée et incomplète du palamite Phacrasès le Protostator (4). Dans les années qui suivirent, le

(1) Cf. PORPHYRE OUSPENSKII, *L'Alhos*, t. III, p. 781-785.

(2) Voir sa déclaration dans *P. G.*, t. CLI, col. 754.

(3) L. XXX et XXXI, *P. G.*, t. CXLIX, col. 233-330.

(4) Φακρασῆ τοῦ πρωτοστράτορος ἐπίτομος κατὰ τὸ δυνατόν διήγησις, παρόντος καὶ ἀπηκόου γεγονότος τῆς ἐπὶ τοῦ παλατίου ἐνώπιον τοῦ βασιλέως κυροῦ Ἰωάννου τοῦ Παλαιολόγου γενομένης διαλέξεως τοῦ Θεσσαλονίκης κυροῦ Γρηγορίου καὶ Γρηγοῦ τοῦ Φιλοσόφου Νική-

gouvernement impérial se désintéressa pratiquement de la querelle intestine qui divisait encore les esprits; mais le patriarche et l'épiscopat étaient désormais acquis aux dogmes nouveaux, et les sanctions d'ordre religieux continuèrent à être appliquées à quiconque leur était hostile. L'une de ces sanctions était la privation de la sépulture ecclésiastique.

Le patriarche Calliste, mort au mois d'août 1363, eut pour successeur, le 12 février 1364, son prédécesseur Philothée, qui s'était réconcilié avec Jean V Paléologue par les bons offices de Démétrius Cydonès, converti au catholicisme. Il avait été convenu, lors de cette réconciliation, que Philothée laisserait en paix ceux qui n'adopteraient pas la doctrine palamite. Mais ce disciple zélé de Palamas ne tint pas longtemps sa promesse, et dès 1368, il se mit à sévir contre le propre frère de Démétrius Cydonès, Prochore, moine et prêtre au Mont-Athos. Il est vrai que celui-ci était un adversaire redoutable pour les palamites. Connaissant bien le latin, très versé dans la théologie augustinienne et thomiste, rompu à la dialectique aristotélicienne, il démolissait avec une aisance et une clarté étonnantes les thèses du théologien hésychaste. C'est à lui, et non à Acindyne, qu'il faut attribuer le *De essentia et operatione*, ouvrage en six livres, dont le premier seulement et le début du second ont été publiés (1), et qui est un vrai résumé de théologie thomiste. Barlaam n'avait jamais rien écrit d'aussi fort et d'aussi net. Prochoros composa aussi d'autres ouvrages et opuscules (sur la lumière thaborique, sur le tome synodal de 1351, etc.), et détourna du palamisme plusieurs Athonites. Dénoncé au patriarche, et invité à se rallier à l'orthodoxie officielle, il continua à argumenter contre Palamas et à jeter ses contradicteurs dans le plus grand embarras. Philothée réunit enfin contre lui un synode, en avril 1368. Malgré les ménagements dont on usa à son égard et les délais qu'on lui accorda pour venir à résipiscence, il resta inébranlable dans ses convictions, et parut plusieurs fois se moquer plus ou moins ouvertement de ses juges. Ceux-ci finirent par prononcer contre lui, en son absence — car il n'avait pas paru à la session finale, — la sentence d'excommunication et de suspense perpétuelle du sacerdoce. On rédigea, à cette occasion, un long tome, dont le contenu est fort

φόρου. Ἀκινδυνισμοῦ γεγονότος: παρῆν τῆριζαῦτα καὶ ὁ λέγατος. Cf. *Cod. Coisl.*; *cod. Dionys. Ath.* 104, fol. 17-23, etc.

(1) Cf. *P. G.* t. CLI, col. 1191-1242. G. Mercati, *op. cit.*, établit cette attribution sur des preuves irréfutables.

curieux et qui se termine par le décret de canonisation de Grégoire Palamas (1).

Le tome de 1368 clôt la série des conciles palamites, et la canonisation de Palamas avec l'établissement de sa fête, au second dimanche de Carême, consacre une fois de plus le triomphe de sa doctrine dans l'Église grecque. Cette doctrine rencontre cependant de terribles adversaires encore dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Contrairement à la tradition byzantine, l'empereur régnant, Jean V Paléologue, s'en désintéresse totalement, et l'abandonne même ouvertement en 1369, en faisant profession de foi catholique.

Rome.

M. JUGIE.

(1) Voir le texte dans *P. G.*, t. CLI, col. 693-716, d'après l'édition de Dosithée dans le *Τόμος ἀγάπης*, Bucarest, 1938. *Prolegomena*, p. 92-114.
